Mairie de
LABASTIDE-BEAUVOIR
Haute-Garonne

République française

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 8 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le mardi 8 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de LABASTIDE-BEAUVOIR (Haute-Garonne), dûment convoqué, s'est réuni à la salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Georges RAVOIRE, Maire.
Présents : Laurent CABANAS, Georges RAVOIRE, Karine SEYMOUR, André VALETTE, Pascal THIERRY, Rozenn IRVOAS, Estelle FAURE, Simone JULIEN, Serge PINA, Laurent CHAUVEAU, Hélène ZATKOWSKI, André DURAND et Florence HUC.
Pouvoirs : Laetitia LAPAIX a donné pouvoir à Estelle FAURE,
Dany DUBOIS a donné pouvoir à Georges RAVOIRE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Estelle FAURE.

En préambule de la séance, Monsieur le Maire souhaite rajouter un point supplémentaire :

- l'approbation d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'ap).

Les élus acceptent de rajouter ce point à l'ordre du jour.

1. Approbation du compte rendu de la dernière séance

Le compte rendu du conseil municipal du 7 juillet 2015 est approuvé à l'unanimité.

2. Redevance incitative

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'information du Sicoval reçue en Mairie sur la redevance incitative qui rentrera en vigueur en janvier 2016.
Afin de répondre aux exigences du Grenelle de l'Environnement et à la nouvelle loi de transition énergétique, le Sicoval s'engage pour la maîtrise de la redevance et la réduction de la production des déchets, tout en maintenant un service de qualité.
Elle est basée sur deux objectifs :

- ✓ **faire évoluer le mode de financement** actuel pour le rendre plus juste,
- ✓ **favoriser de nouveaux gestes** permettant de réduire la production de déchets.

Pour cela la redevance sera basée sur le nombre de fois où le bac des ordures ménagères sera présenté à la collecte. Le bac du tri sélectif ne sera pas compté.
Monsieur le Maire informe les conseillers que dans l'état actuel, la redevance de la commune devrait augmenter de 80%. Une modification des contrats d'enlèvement des déchets est proposée ci-après pour pallier à cette forte augmentation :

Sites de la commune		État actuel	Modifications souhaitées
Cimetière	D63348G	Un container 660 l	**Suppression de l'abonnement et enlèvement du bac au profit d'un composteur (fleurs).**
Terrain de rugby Chemin des sports	D63351K	2 containers 660 l et 770 l	**Suppression du bac de 660 l**
Terrain de pétanque 1 impasse de la place	D69167G	1 container 240 l	Aucune modification
Ateliers municipaux 186 chemin des jardins	D63346E	1 container 660 l	**Suppression de l'abonnement et enlèvement du bac (très peu de déchets types ordures ménagères).**
Salle des fêtes Chemin des sports	D63350J	1 container 660 l	Aucune modification
Groupe scolaire	D63349H	2 containers	**Suppression du bac de 360 l (effort sur le tri sélectif**

8 rue des écoles		660 l et 360 l	**dans chaque classe).**
Cantine Rue des Pyrénées	D63347F	1 container 660 l	Aucune modification

Après discussion, le conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité.

3. Le SDAN (Schéma Directeur d'Aménagement Numérique)

Monsieur le Maire explique que le conseil départemental a lancé un Schéma Directeur d'Aménagement Numérique qui consiste à améliorer les débits informatiques disponibles pour les communes de la Haute Garonne. il indique à l'assemblée les différentes phases qui aboutiront au raccordement de la quasi-totalité du territoire. Monsieur le Maire précise qu'il est demandé de délibérer pour confier cette compétence au Sicoval pour la création d'un syndicat mixte.
Par ailleurs, il ajoute qu'en liaison avec ce projet, le SICOVAL a produit une étude d'où il ressort que la plupart des communes vont bénéficier différemment de cette action. Notamment le fait que la commune de Labastide-Beauvoir n'est pas concernée par le projet puisqu'il ressort qu'aucune action ne sera entrepris sur notre territoire pour améliorer les débits.
Après cet exposé, Monsieur le Maire ajoute que l'objet de la délibération n'est pas de se prononcer directement sur cet équipement mais sur le changement des statuts du SICOVAL pour que celui-ci puisse se charger de cette compétence. La délibération porte donc sur la modification des statuts du SICOVAL permettant le transfert de la compétence en matière de communications électroniques.

Invité à délibérer, et après une discussion engagée, le conseil municipal refuse cette proposition à l'unanimité.

4. Enclave du château de CAMPOLIAC

Monsieur le Maire informe les conseillers que le géomètre Monsieur Sompayrac, mandaté par les héritiers de Villele-Bafart, a déterminé une enclave dans le terrain du Château de CAMPOLIAC à la fin du Chemin d'Entrigobeure de 136 m² qui appartiendrait à la commune. Le château étant en vente il est nécessaire de décider de l'avenir de ce terrain.
Cette opération a pour objectif de maintenir le dit chemin dans son assiette et son usage de voie communale de circulation.
Monsieur le Maire propose soit de vendre le terrain au tarif d'une terre agricole car le terrain est non-constructible ou de garder cette parcelle.

Le conseil municipal décide de vendre le terrain au tarif d'une terre agricole à l'unanimité et donne pouvoir au Maire pour signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

5. Plan de Déplacement Urbain

Monsieur le Maire fait part aux conseillers que le PDU qui concerne 115 communes s'articule autour de trois leviers :
- ✓ le report modal ;
- ✓ la cohérence urbanisme-transports ;
- ✓ l'optimisation des réseaux routiers ;

Ce projet vise à mailler l'ensemble du territoire et d'assurer la fluidité des déplacements.
Une concertation publique est organisée sur toutes les communes du 7 septembre au 2 octobre 2015. Les résultats ainsi obtenus alimenteront les commissions jusqu'en mai 2016 avant l'enquête publique au printemps 2017.
Pour ce faire, un registre des avis est mis à disposition des habitants à l'accueil de la Mairie et sera renvoyé à TISSEO SMTC à la fin de la concertation.

6. Travaux sur la commune

- **Parking et autres stationnements :** la mise en place de la zone bleue au niveau du parking de la Poste et devant les commerces est effective depuis la fin du mois d'août. Il en est de même pour la délimitation de la zone piétonne entre la place de la Poste et le parking de la Bascule ainsi que de l'ouverture vers l'avenue du Château. De façon à pouvoir stationner sur les places bleues, il est nécessaire d'utiliser un disque de stationnement indiquant l'heure d'arrivée. A cet effet, des disques de stationnements sont mis gratuitement à la disposition des usagers à l'accueil de la Mairie.

- **Maison « En Cabos » :** la réception par la commune de la maison des aînés a été provisoirement refusée car les travaux de finition extérieure et intérieure n'étaient pas satisfaisants. Un autre rendez-vous pour la reprise de la salle est prévu fin septembre.

- **<u>École :</u>** l'enrobé de la cour des maternelles a été refait et quelques travaux d'aménagement intérieur ont été effectués pendant les vacances d'été (modification de la salle d'eau des maternelles, diverses étagères, peintures, remplacement de certaines fermetures,…)

- **<u>Accessibilité :</u>** Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'ordonnance présentée le 25 septembre 2014 a modifié les dispositions législatives de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

  Il indique qu'à compter de cette date, les gestionnaires des Établissements Recevant du Public (ERP) et les Installations Ouvertes au Public (IOP) ont désormais la possibilité, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP).

  Il ajoute que l'Agenda d'Accessibilité programmée permet à tout gestionnaire/propriétaire d'établissement recevant du public de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après le 1er janvier 2015 et correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité. Cette programmation doit être déposé avant le 27 septembre 2015 à la Préfecture, voilà pourquoi la commune doit délibérer rapidement.

  La Commune de LABASTIDE BEAUVOIR s'est engagée à rendre accessible l'ensemble des bâtiments et I.O.P communaux et propose l'Agenda d'Accessibilité Programmée suivant :

	Désignation	Usage	Type et catégorie	Etat des lieux
1	Mairie	Mairie et point poste	W 5	Accessibilité correcte au rez-de-chaussée Salle des mariages au premier sans ascenseur.
2	Halle aux grains	Salle des fêtes	L 4	Accès toilettes et repérage intérieur.
3	Salle Jocelyn GRUVEL	Salle des fêtes	L 4	Repères visuels
4	Bibliothèque	Consultation	S 5	Accès toilettes
5	Associations	Réunion restreinte	L 5	Accès toilettes
6	École	115 élèves	R 5	Accès cour de récréation
7	Église			Accès parvis et boucle magnétique

Le dossier apporte donc une réponse pour chaque ERP dans la mesure de faisabilité des aménagements.

	Désignation	Usage	Année	Aménagement
1	Mairie	Mairie et point poste		Prix prohibitif pour un ascenseur pour le premier étage : Le service sera rendu dans une autre salle
2	Halle aux grains	Salle des fêtes	**2017**	Aménagement accès toilettes et repérages visuels
3	Salle Jocelyn GRUVEL	Salle des fêtes	**2017**	Repères visuels au sol.
4	Bibliothèque	Accès restreint	**2018**	Construction de toilettes communes et d'un accès par plan incliné
5	Associations	Réunion restreinte		
6	École	115 élèves	**2016**	Pose d'une porte large et construction d'un plan incliné
7	Église		**2016**	Pose d'un plan incliné amovible à l'entrée. Boucle magnétique avec panneau indicatif.

Invité à délibérer, le conseil municipal approuve cette proposition par 11voix pour et 4 abstentions.

7. <u>Rentrée école et ALAE</u>

Monsieur le Maire informe les conseillers que la rentrée scolaire s'est bien passée et que quelques changements dans le planning des agents ont été effectués.
Monsieur le Maire ajoute que Mme Caroline Chevalier Directrice de l'ALAE doit poursuivre sa formation durant l'année scolaire. Elle sera suppléé par Mr Anthony Lopes, animateur sur notre commune, pour effectuer certaines tâches administratives et d'encadrements durant la période d'absence. Une indemnité de 60 € net par semaine de remplacement lui sera allouée durant cette suppléance.

La décision du remplacement et de l'indemnité est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le maire indique que la mairie a reçu le courrier officiel fixant le prix du repas de la cantine scolaire par la cuisine centrale de Saint-Orens pour l'année à venir. Celui-ci passe de 3.56 € à 3.61 €. Il rappelle que lors du conseil municipal du 7 juillet 2015 les élus ont voté pour un tarif maximum de 3,60 €. La différence ne sera pas répercutée sur la facture des familles et les tarifs votés il y a deux mois restent en vigueur.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter sur la grille des tarifs du repas cantine, le repas « type régime » disponible au prix de 5€13 par la cuisine centrale de Saint-Orens pour le même montant que le repas normal soit 3€60 pour la tranche la plus élevée et d'appliquer ensuite un tarif dégressif pour les autres quotients familiaux, tels que définis en séance du 7 juillet 2015.

Tarif proposé :

	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5
Repas régime	**2.8€**	**3€**	**3€20**	**3€40**	**3€60**

Le conseil municipal approuve cette demande par 14 pour et 1 abstention.

8. Délibération pour l'autorisation de désherbage à la bibliothèque

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de faire du désherbage à la bibliothèque, c'est-à-dire de réaliser des sorties d'inventaires de certains livres pour diverses raisons (livres abîmés, en double, livres peu lus, obsolètes).
Pour aider les bénévoles dans la réalisation de ce déclassement, la mairie doit fournir une autorisation afin que ces livres puissent être cédés ou échangés gratuitement, vendus lors de bourses ou foires aux livres ou éventuellement détruits.
Monsieur le Maire propose de fournir une autorisation de désaffectation permanente lors du recyclage des livres éliminés de l'inventaire de la bibliothèque.

Le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

9. Informations sur les commissions municipales

- Vivre ensemble :
  - La semaine multi activités : Monsieur le Maire remercie Karine SEYMOUR et le Foyer Rural de cette semaine qui s'est déroulée du 24 au 28 août 2015. André DURAND dresse un bilan très positif avec environ 15 participants et un contentement de tous les enfants. Une fresque a été réalisée dans le cadre de l'animation street art.

  - Le forum des associations : Le forum des associations a eu lieu le 5 septembre de 9h30 à 15h dans la salle Halle aux Grains. Monsieur le Maire se félicite du déroulement parfait de cette matinée.

- Communication :
  - La publication du bulletin municipal est prévue pour le 1er octobre. Il devra être distribué, comme chaque fois.

  - Une exposition de peinture et son vernissage a eu lieu le samedi 5 septembre à 11h à la bibliothèque de Labastide Beauvoir en présence du photographe Didier Lavault.

10. Informations générales

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que trois réunions publiques sont prévues avant la fin de l'année :
- Le 24 septembre 2015 à 14h30 à la salle des mariages réunion pour la présentation des ateliers équilibre et Nutrition dans le cadre des animations qui seront proposées à la salle En Cabos pour les personnes âgées ;
- Le 6 octobre 2015 à 18h30 à l'école réunion sur le fonctionnement de ALAE ;
- Le 13 octobre 2015 à la salle des mariages à 20h30 présentation au public du projet d'extinction des lumières.

Monsieur le Maire informe les conseillers de la finalisation du dossier d'appel d'offres pour l'électricité.

Plantations au VISENC : Monsieur le Maire indique qu'un vaste plan de plantations sur les territoires des VARENNES et de LABASTIDE BEAUVOIR est prévu par le SICOVAL. Il s'agit de compléter les plantations du Visenc sur 5 km avec des arbres hautes tiges et de la végétation buissonnante au mois de décembre avec des arbres indigènes. L'opération pourrait être assistée par une classe de l'école de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 23h45.